

MIGRATION

L'ONU ne veut plus d'enfants en centre fermé

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies est « profondément préoccupé » par la détention de familles de migrants en Belgique. Dans ses recommandations publiées jeudi, il

implore le pays de cesser instantamment de détenir des enfants en centre fermé et de recourir à des lieux ouverts.

La Belgique doit veiller en priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant, en ce compris en

matière d'asile et de regroupement familial, indique encore l'instance composée de 18 experts indépendants.

Appelées à s'expliquer par écrit puis auditionnées à Genève fin janvier, les autorités belges avaient défendu la décision du gouvernement fédéral d'autoriser à nouveau depuis cet été l'enferme-

ment de familles de migrants dans des unités spéciales afin de les expulser du territoire.

Une représentante de l'Of-

fice des étrangers avait assuré que le placement en centre fermé était une décision de « dernier recours », pour une période limitée, après l'échec de toutes les autres mesures.

Cet été, le Comité des droits de l'enfant lui-même avait exigé, en vain, la libération de la première famille enfermée dans le centre « 127bis », une mère serbe et ses quatre enfants.

Les ONG, Unicef et les délégués généraux aux droits de l'enfant, qui combattent cette pratique depuis sa mise

en œuvre, s'attendaient à une recommandation cinglante sur ce point.

Composé de 18 experts, le Comité des droits de l'enfant est chargé de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (et ses protocoles) par les États qui l'ont ratifiée, dont la Belgique. ■